Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 029-212902332-20190327-X019-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mars 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier (*présent à partir de 21h15*), Hervé Nöel, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Pascal Douineau jusqu'à 21h15
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Christophe Couic
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Géraldine Guet
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Berthou a donné pouvoir à Michäel Quernez
Erwan Balanant a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h
Martine Brézac a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Hervé NOEL

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 029-212902332-20190327-X019-DE

19. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ASSOCIATIONS SPORTIVES

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations, notamment dans le domaine sportif. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs le développement de la pratique sportive, tout particulièrement chez les jeunes, l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats, des conventions sont élaborées pour les clubs sportifs percevant plus de cinq mille euros par an.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et Association.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui lient la Ville de Quimperlé et les associations sportives concernées, à savoir :

Le Football Club Quimperlé
Le Tennis Club Quimperlé
Le Badminton Club Kemperle
Le Dojo des Trois Rivières
Le Kemperle Basket Club
L'Union Sportive Quimperloise
Les Cirkopathes

Avis favorable de la commission sports du 13 mars 2019

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 mars 2019

P.J. : conventions

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Le MAIRE,
Michäel QUERNEZ